BIENVENUE
A L'ECOLE PROFESSIONNELLE SANTE-SOCIAL



A POSIEUX, GRANGENEUVE

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

École professionnelle santé – social ESSG
Berufsfachschule Soziales – Gesundheit ESSG

Séance d'information
Formation adulte ASE - ASSC

ESSG, **23 novembre 2026**

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle **DEEF**
Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion **VWBD**

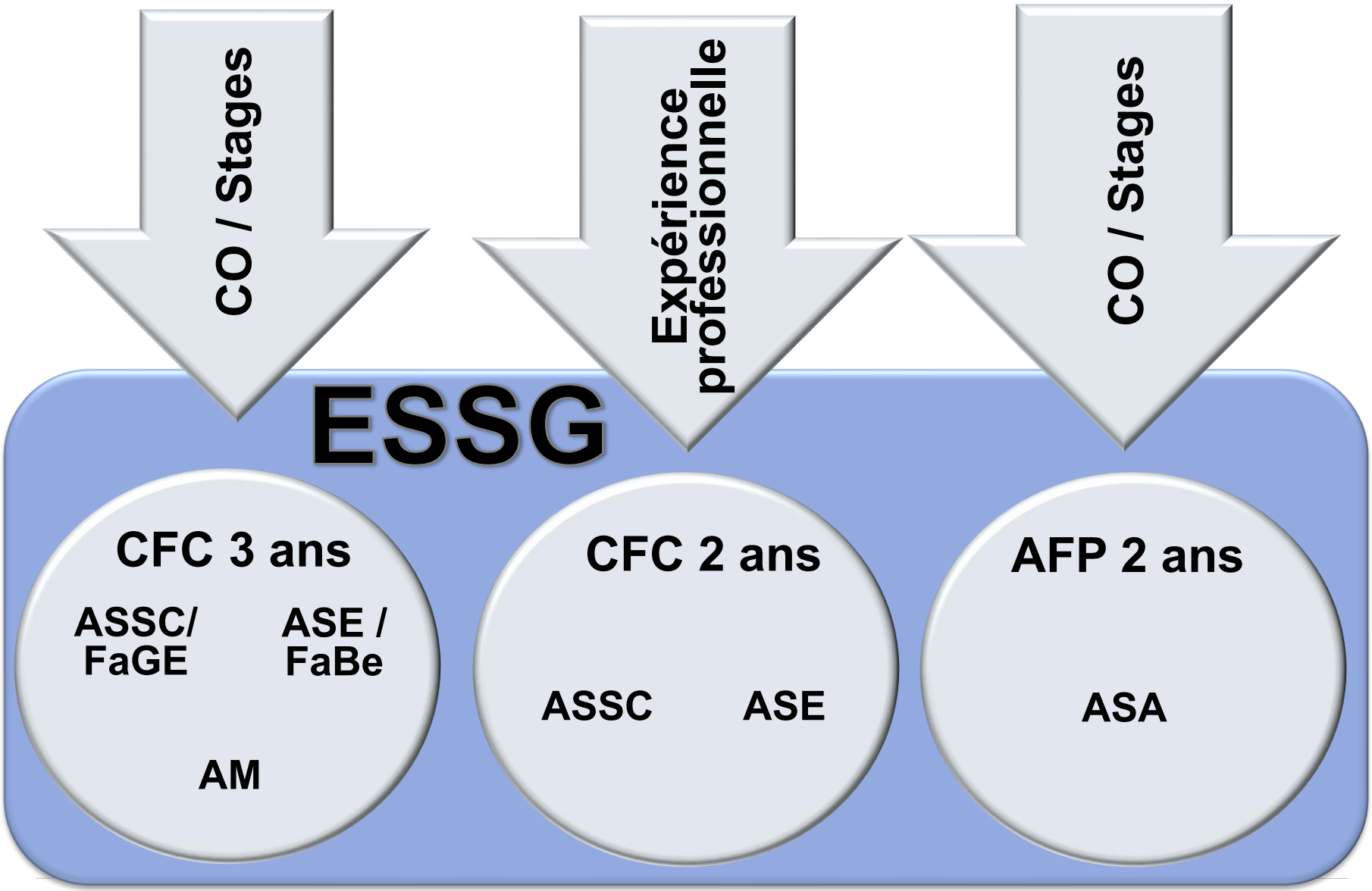
Contenu

1. Présentation de l'ESSG
2. Variantes de la formation
3. Contenu de la formation
4. Voies de formation
5. La culture générale – eCG
6. Inscription et coûts
7. Procédure de qualification
8. OrTra-CIE
9. Vos questions

L'ESSG

- Trois types de formation
  - **CFC** :
    - ✓ Assistant-e socio-éducatif-ve : ASE
    - ✓ Assistant-e en soins et santé communautaire : ASSC
    - ✓ Assistant-e médical-e : AM
  - **AFP** :
    - ✓ Aide en soins et accompagnement : ASA
  - **ES**:
    - ✓ Educateur-trice de l'enfance ES - FRESEdE
- Env. 930 personnes en formation
- Ecole avec enseignements en français et en allemand
- Formation initiale en 2 ou 3 ans et formation d'adultes

Entrée en formation dans l'école



Variantes de la formation ASE / ASSC

Formation adulte

- **Apprentissage initial en 3 ans**
  - Deux jours de cours par semaine en 1ère et 2e année
  - Un jour de cours par semaine en 3e année
- **Formation raccourcie en 2 ans**
  - Deux jours de cours par semaine en 1ère année
  - Un jour et demi de cours par semaine en 2ème année
- **Article 32**
  - Auditeurs libres
- **VAE**
  - Modules selon besoins définis lors de la validation d'acquis

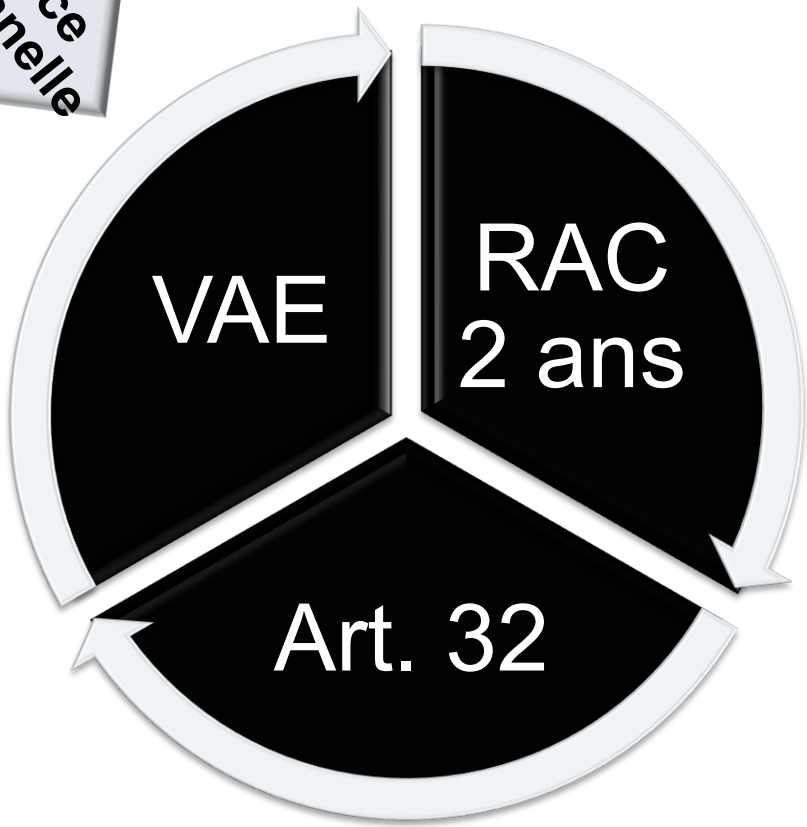
Contenu de la formation ASSC et ASE

1. Orienté compétences métiers – cours de branches professionnelles (BP)
2. Culture générale
3. Cours interentreprises (CIE)

Formation modulaire adulte – CFC 2 ans

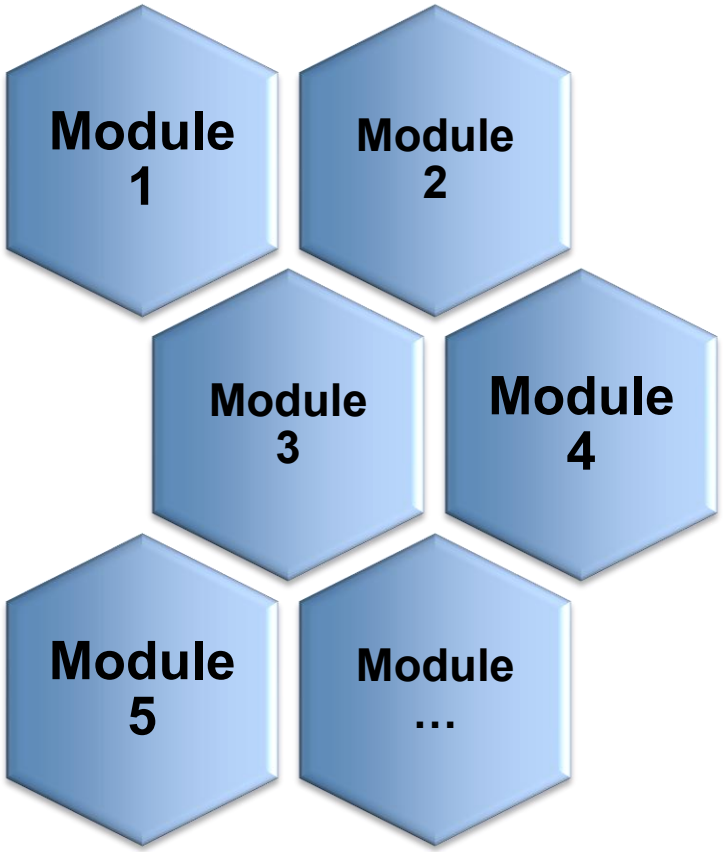
Expérience professionnelle

ASSC
ASE



FaGe → jedes 2. Jahr ab 2024-2025

FaBe → ungenügende Einschreibungen



Formation ASSC

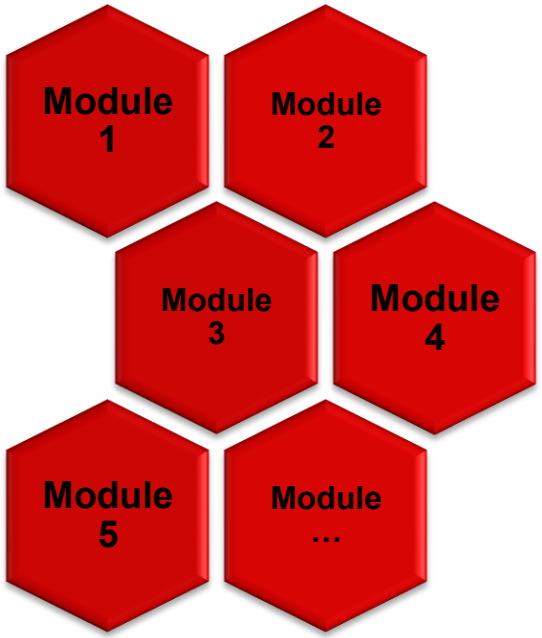


CFC 2 ans formation modulaire adulte

RAC
2 ans

Conditions d'admission

- **Contrat** d'apprentissage + demande de réduction de la formation
- 22 ans révolus, 2 ans de pratique professionnelle et 60 % dans soins et accompagnement
- Présence aux cours obligatoire
- Pas d'inscription à faire, la signature du contrat vous inscrit automatiquement à la formation



CFC 2 ans formation modulaire adulte

RAC
2 ans

Processus

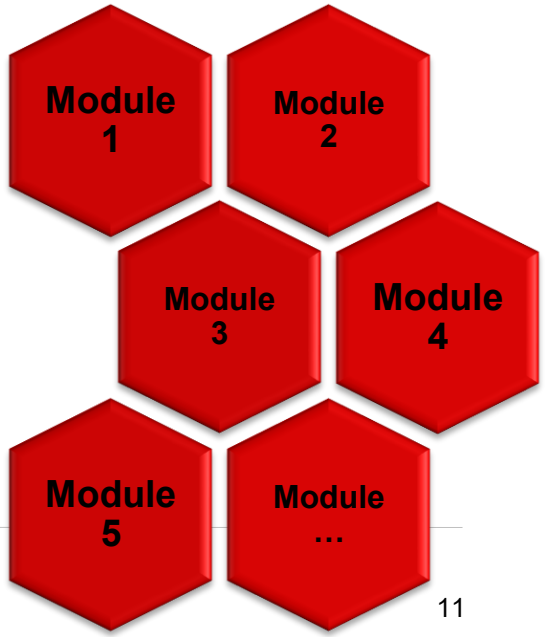
- Participation obligatoire aux modules, avec notes, pendant deux ans;
- 1ère : 2 jours (eCG : ½ jour)

  2e : 1,5 jour (eCG : ½ jour)
- 22 jours de CIE : 16 jours en 1ère et 6 jours en 2ème
- Examens CFC en fin de formation : écrits, oraux (pour l'eCG) et pratique
- Cours de culture générale également obligatoire sauf exemption en raison de formation antérieure,

la demande d'exemption individuelle est adressée au SFP

Avantages / inconvénients

- **Pas de frais** / payé par l'employeur
- **Obligation de participer** à l'ensemble des modules
- **Notes** en fin de module, reprises pour le CFC
- **Encadrement clair** et soutien de l'employeur



CFC Validation des acquis d'expérience



Conditions

- Justifier d'une expérience professionnelle de 5 ans au moment de la procédure de qualification, dont 3 à 100% dans le domaine des soins et de l'accompagnement

- Avoir une bonne connaissance de la langue française orale et écrite

- Des volées ne sont pas ouvertes chaque année

CFC par validation des acquis d'expérience

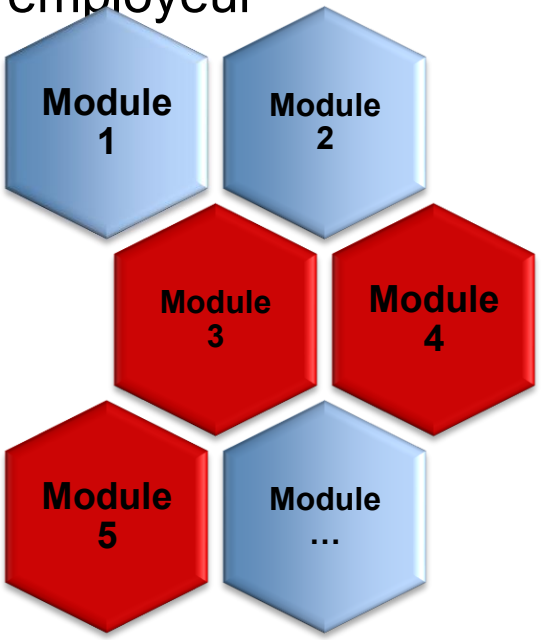


Processus

- Réalisation d'un portfolio de compétences via le Centre de carrières (SOPFA)
- Validation des compétences par un groupe d'experts
- Solde des compétences non acquises à effectuer dans les modules
- Convention fortement recommandée à signer avec l'employeur
- Pas d'examen de CFC en fin de formation

Avantages / inconvénients

- Coûts, frais de formation entièrement supportés par la personne en formation
- Implication personnelle importante en énergie
- Modules selon besoins définis lors de la validation de compétences – cours à l'ESSG
- Validation à la fin de chaque module



CFC Article 32 OFPr

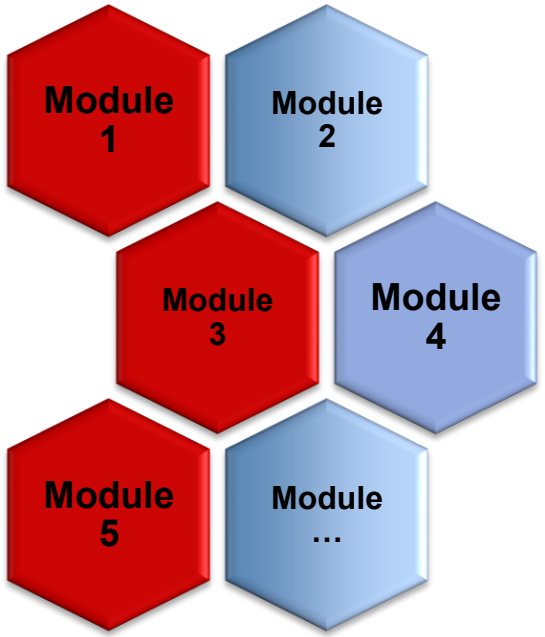
Art. 32

Conditions : Art. 32 Conditions d'admission particulières

«Si des qualifications ont été acquises par une personne dans un autre cadre que celui d'une filière de formation réglementée, cette personne devra justifier d'une expérience professionnelle d'**au moins cinq ans** pour être admise à la procédure de qualification.»

Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'ASSC :

- 3 ans au minimum de la pratique professionnelle exigée à l'art. 32 OFPr pour l'admission à une procédure de qualification doivent être acquises dans le domaine des soins et de l'accompagnement



CFC Article 32 OFPr

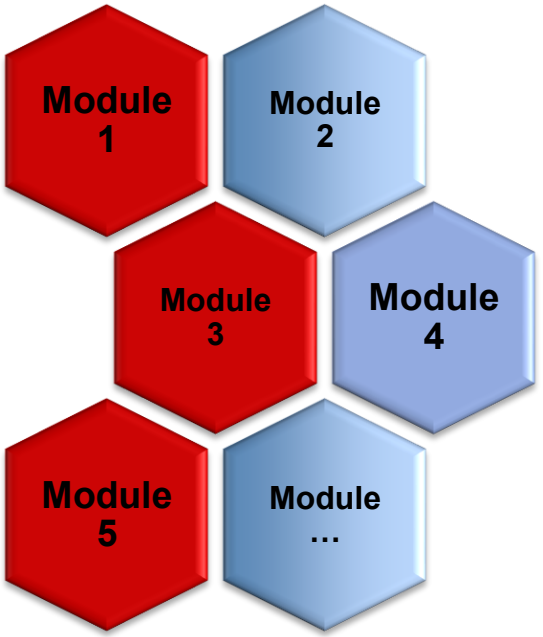
Art. 32

Processus

- Pas de contrat d'apprentissage
- Indépendance et responsabilité personnelle durant la formation
- Inscription personnelle à la PQ, libre choix des modules
- Recommandation d'établissement d'une convention avec un employeur

Avantages / inconvénients

- Coûts, frais de formation (Personne en formation)
- Notes des évaluations en cours de modules indicatives
- **Convention fortement recommandée** avec l'employeur, pas d'encadrement formel
- Auditeurs libres, mais obligation de participer aux modules choisis



Contenus de la formation ASSC

- Le plan de formation ASSC regroupe les différents contenus de la formation, pour chaque compétence

→ Plan de formation ASSC

La formation ASSC est organisée autour : 8 domaines de compétences opérationnelles

1. Professionalisme et orientation client

2. Soins et assistance

3. Crises, urgences et situations exigeantes

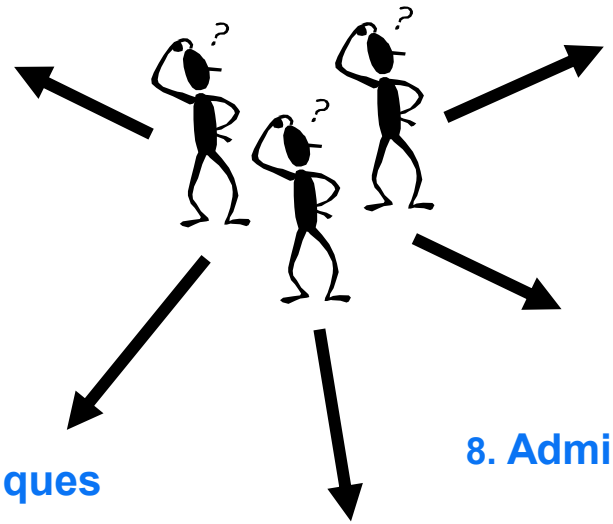
4. Actes médico-techniques

5. Maintien de la santé, promotion de la sante et hygiène

6. Organisation de la vie quotidienne

7. Intendance

8. Administration et logistique



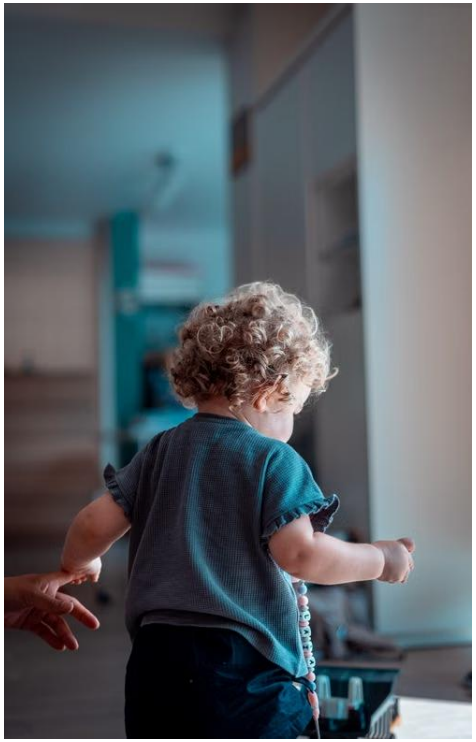
Programme de formation branches professionnelles

Racc 1ère (1A)						
Choix		Modules	UE[1]	Jours	Dates des modules	Horaires
☐	M1 A1	Agir en tant que professionnel et membre de l'équipe	20	Mercredis	Du 01.09.2027 au 29.09.2027	08.45 - 12.15
☐	M1 A2	Etablir des relations professionnelles avec les clients et leurs proches	16	Mercredis	Du 06.10.2027 au 10.11.2027	08.45 - 12.15
☐	M1 B5/E4	Informer et soutenir les clients en matière d'alimentation	28	Mercredis	Du 17.11.2027 au 19.01.2028	08.45 - 12.15
☐	M1 D3	Gérer, préparer et administrer les médicaments	24	Mercredis	Du 26.01.2028 au 08.03.2028	08.45 - 12.15
☐	M1 D1	Contrôler les signes vitaux et établir un bilan hydrique	32	Mercredis	Du 15.03.2028 au 17.05.2028	08.45 - 12.15
☐	M1 D2	Effectuer les prises de sang veineuses et capillaires	28	Mercredis	Du 24.05.2028 au 05.07.2027	08.45 - 12.15
☐	M1 H	Administration et logistique (H1-H2-H3-H4-H5)	16	Mercredis	Du 01.09.2027 au 22.09.2027	13.00 - 16.15
☐	M1 G	Soutenir les clients par rapport à leur habillement et l'environnement (G1-G2)	24	Mercredis	Du 29.09.2027 au 17.11.2027	13.00 - 16.15
☐	M1 A3	Agir selon ses observations / Bases d'anatomie et physiologie	28	Mercredis	Du 24.11.2027 au 26.01.2028	13.00 - 16.15
☐	M1 B2	Soutenir les clients dans leur mobilité	36	Mercredis	Du 02.02.2028 au 05.04.2028	13.00 - 16.15
☐	M1 C4	Participer et accompagner les clients en situation de chronicité	44	Mercredis	Du 12.04.2028 au 05.07.2028	13.00 - 16.15
☐	M1 E1/E2	Appliquer les mesures d'hygiène de prévention et de sécurité au travail	46	Jeudis	Du 02.09.2027 au 09.12.2027	08.45 - 12.15
☐	M1 B1	Soutenir les clients pour les soins corporels	35	Jeudis	Du 16.12.2027 au 09.03.2028	08.45 - 12.15
☐	M1 B3	Soutenir les clients dans l'élimination	21	Jeudis	Du 16.03.2028 au 04.05.2028	08.45 - 12.15
☐	M1 F1/F2	Organiser les activités quotidiennes et structurer la journée (psychiatrie)	25	Jeudis	Du 11.05.2028 au 06.07.2027 (25.05.2028 férié et 15.06.2028 férié)	08.45 - 12.15
		Total des UE (unités d'enseignement)				

Programme de formation branches professionnelles

Racc 2ème (2A)						
Choix		Modules	UE	Jours	Dates des modules	Horaires
☐	M2 E3	Stimuler les ressources des client-e-s	12	Lundis	Du 30.08.2027 au 20.09.2027	08.00 - 10.15
☐	M2 D5	Préparer l'alimentation entérale et l'administrer lorsqu'une sonde gastrique est en place	9	Lundis	Du 27.09.2027 au 11.10.2027	08.00 - 10.15
☐	M2 B4	Soutenir les client-e-s pour leur respiration	33	Lundis	Du 08.11.2027 au 31.01.2028	08.00 - 10.15
☐	M2 C1	Gérer les situations d'urgence	12	Lundis	Du 07.02.2028 au 06.03.2028	08.00 - 10.15
☐	M2 A4	Agir en fonction de la situation et en tenant compte des habitudes spécifiques à l'âge, à la culture et à la religion	24	Lundis	Du 13.03.2028 au 22.05.2028	08.00 - 10.15
☐	M2 C2	Accompagner les clients en oncologie ou en situation de fin-de-vie	21	Lundis	Du 30.08.2027 au 11.10.2027	10.45 - 13.00
☐	M2 D7	Changer les pansements de plaies du premier ou du deuxième degré en voie de guérison	21	Lundis	Du 08.11.2027 au 03.01.2028	10.45 - 13.00
☐	M2 D4	Préparer des perfusions exemptes de solution médicamenteuses et les administrer lorsqu'une voie veineuse périphérique est en place. Changer des perfusions contenant déjà une solution médicamenteuse	18	Lundis	Du 10.01.2028 au 14.02.2028	10.45 - 13.00
☐	M2 B6	Soutenir les client-e-s dans leurs besoins de repos et de sommeil	18	Lundis	Du 21.02.2028 au 03.04.2028	10.45 - 13.00
☐	M2 A5	Collaborer à l'assurance de la qualité	12	Lundis	Du 10.04.2028 au 22.05.2028	10.45 - 13.00
☐	M2 C3	Participer et accompagner les clients en situation de crise	21	Lundis	Du 30.08.2027 au 11.10.2027	13.45 - 16.00
☐	M2 D6	Effectuer des injections sous-cutanées et intramusculaires	24	Lundis	Du 08.11.2027 au 10.01.2028	13.45 - 16.00
☐	M2 C5	Soutenir les clientes et clients présentant des troubles du comportement	27	Lundis	Du 17.01.2028 au 20.03.2028	13.45 - 16.00
☐	M2 F3	Détecter les besoins individuels des client-e-s en termes de sexualité et créer le cadre approprié	18	Lundis	Du 27.03.2028 au 22.05.2028	13.45 - 16.00
		Total des UE (unités d'enseignement)				

Formation ASE







Variantes de la formation ASE

- La formation professionnelle ASE peut être suivie sous les formes suivantes :
  - Orientation « personnes en situation de handicap»
  - Orientation « personnes âgées »
  - Orientation « enfants »
  - Variante généraliste

- Enseignement regroupé, distinction des orientations dans les cours

- CFC : sans distinction de l'orientation → pratique professionnelle dans tous les domaines possibles

Contenu de la formation ASE modulaire

1.1 Encourager l'autonomie et la participation

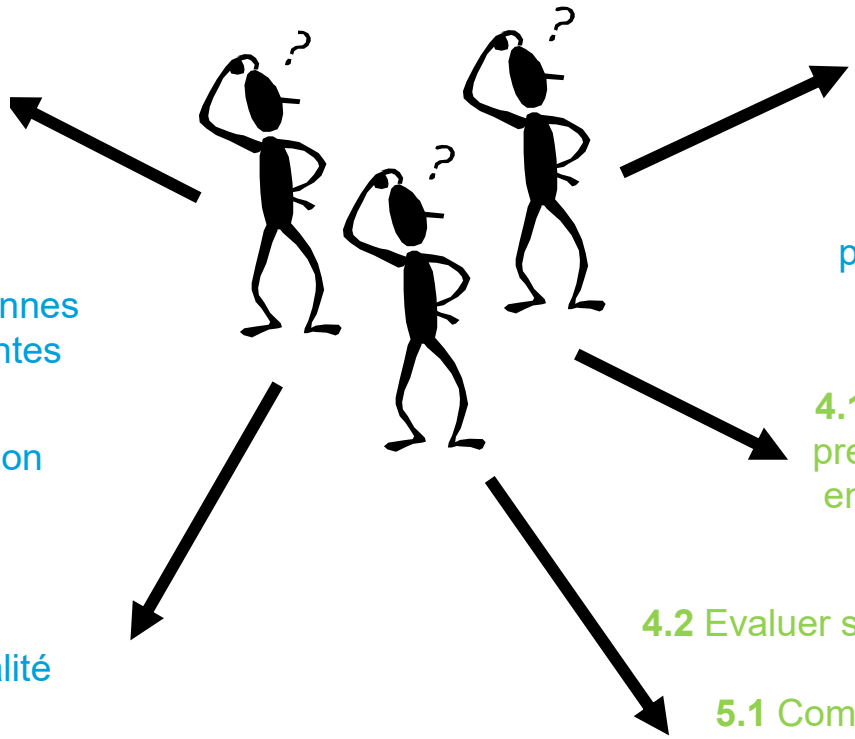
1.2 Organiser l'environnement et les prestations d'activités et accompagner les personnes accompagnées

1.3 Accompagner les personnes dans les situations exigeantes

2.1 Agir en conformité avec son rôle professionnel

2.2 Gérer les tâches administratives et la qualité

2.3 Reconnaître et prendre en compte les besoins de la PA



2.4 Effectuer les tâches d'intendance et aider à la prise des repas

3.1 Veiller au bien-être de la personne accompagnée et agir en situation d'urgence

3.2 Etablir des relations professionnelles et respecter la sphère privée

4.1 Participer à la planification de prestations d'activités pour les PA en tenant compte des étapes du développement

4.2 Evaluer ses propres actions et prestations

5.1 Communiquer et collaborer dans son contexte et en interdisciplinarité en tenant compte de son rôle professionnel

5.2 Planifier et accompagner le quotidien

Modules 1ère

Modules 2ème

CFC ASE formation raccourcie



Conditions

Qualification	Focus / Orientation	Expérience professionnelle	Âge minimum	Formation Raccourcie assistant/e socio-éducatif/-ve CFC
sans diplôme du degré secondaire II		au moins 3 ans d'expérience professionnelle, dont au moins une année à un taux de travail de 60 % dans un cadre institutionnel de l'accompagnement social.	20 ans*	
maturité gymnasiale (pas social, pédagogie, santé)		attestation d'expérience pratique dans un cadre institutionnel de l'accompagnement social pour un équivalent d'au moins une année à un taux de travail de 60 %.		
maturité professionnelle	social, santé	entrée directe		
maturité professionnelle (pas pédagogie, travail social ou santé)		un cadre institutionnel de l'accompagnement social pour un équivalent d'au moins une année à un taux de travail de 60 %.		
maturité spécialisée	pédagogie, travail social ou santé	entrée directe		
maturité spécialisée		attestation d'expérience pratique dans un cadre institutionnel de l'accompagnement social pour un équivalent d'au moins une année à un taux de travail de 60 %.		
Certificat fédéral de capacité CFC		attestation d'expérience pratique dans un cadre institutionnel de l'accompagnement social pour un équivalent d'au moins une année à un taux de travail de 60 %.		

+ **Contrat** d'apprentissage
+ demande de réduction de la formation

CFC formation raccourcie

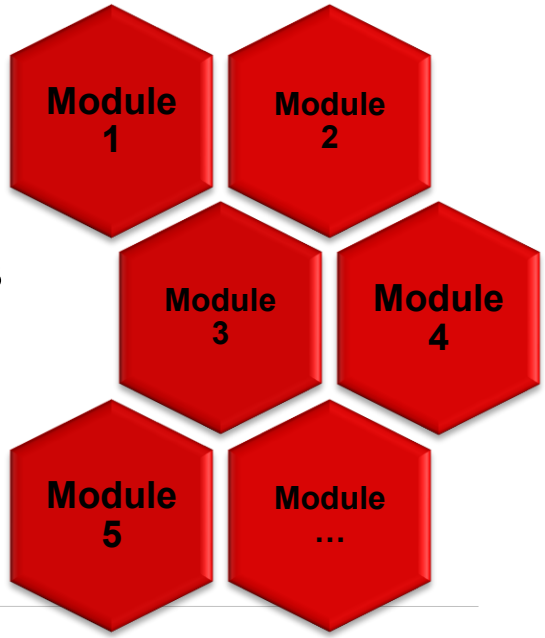
RAC
2 ans

Processus

- Participation à l'ensemble des modules, avec notes
- Cours pendant deux ans - 1ère : 2 jours / 2e : 1,5 jour (eCG : ½ jour)
- 16 jours de CIE : 10 jours en 1ère et 6 jours en 2ème
- Examen CFC en fin de formation
- Cours de culture générale obligatoire sauf si dispense (formation antérieure) – demande au SFP

Avantages / inconvénients

- Pas de frais / payé par le patronat
- Obligation de participer à l'ensemble des modules
- Notes en fin de module, reprises pour le CFC
- Soutien de l'employeur et encadrement clair



CFC par validation des acquis d'expérience



Conditions

- Justifier d'une expérience professionnelle de 5 ans au moins, dont 2 au minimum à 100% dans le domaine socio-éducatif
- Avoir de bonnes connaissances de la langue française orale et écrite
- Des volées ne sont pas ouvertes chaque année

CFC par validation des acquis d'expérience

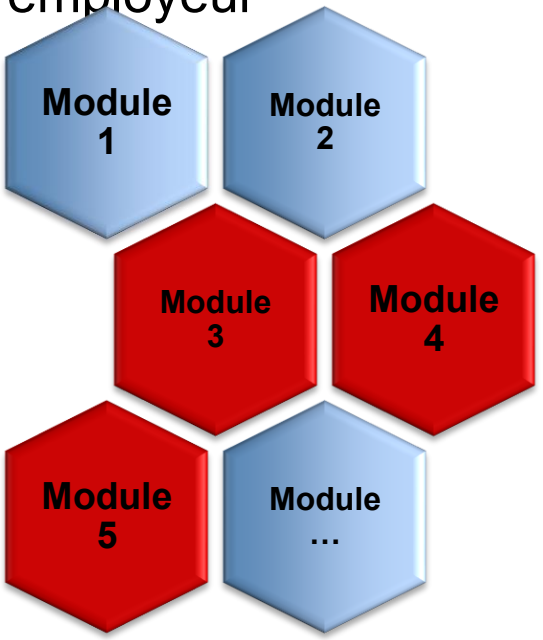


Processus

- Réalisation d'un portfolio de compétences via le Centre de carrières (SOPFA)
- Validation des compétences par un groupe d'experts
- Solde des compétences non acquises à effectuer dans les modules
- Convention fortement recommandée à signer avec l'employeur
- Pas d'examen de CFC en fin de formation

Avantages / inconvénients

- Coûts, frais de formation entièrement supportés par la personne en formation
- Implication personnelle importante en énergie
- Modules selon besoins définis lors de la validation de compétences – cours à l'ESSG
- Validation à la fin de chaque module



CFC Article 32 OFPr

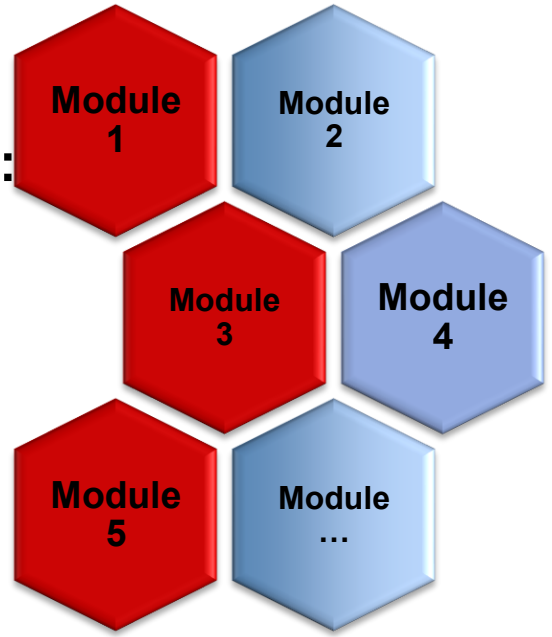
Art. 32

Conditions : Art. 32 Conditions d'admission particulières

«Si des qualifications ont été acquises par une personne dans un autre cadre que celui d'une filière de formation réglementée, cette personne devra justifier d'une expérience professionnelle d'**au moins cinq ans** pour être admise à la procédure de qualification.»

Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'assistant socio-éducatif :

- 2 ans au minimum de la pratique professionnelle exigée à l'art. 32 OFPr pour l'admission à une procédure de qualification doivent être acquises sous la forme d'une occupation minimale de 100% dans le domaine socio-éducatif



CFC Article 32 OFPr

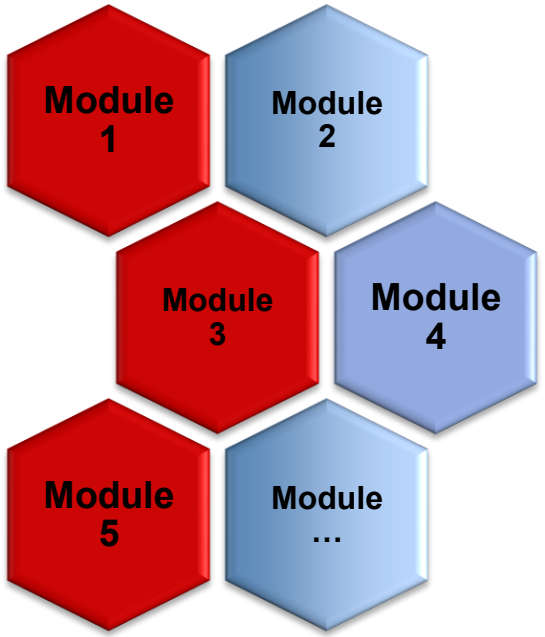


Processus

- Pas de contrat d'apprentissage
- Indépendance et responsabilité personnelle durant la formation
- Inscription personnelle à la PQ, libre choix des modules
- Recommandation d'établissement d'une convention avec un employeur

Avantages / inconvénients

- Coûts, frais de formation (Personne en formation)
- Notes des évaluations en cours de modules indicatives
- **Convention fortement recommandée** avec l'employeur, pas d'encadrement formel
- Auditeurs libres, mais obligation de participer aux modules choisis



Contenus des différents modules ASE

- Un document récapitulatif des contenus pour chaque module est à disposition sur le site internet de l'ESSG

→ Contenu des modules

Programme de formation branches professionnelles

Racc 1ère (1A)					
Choix	Modules	UE[1]	Jours	Dates des modules	Horaires
☐	M 1.1 Encourager l'autonomie et la participation	72	Mercredis	Du 01.09.2027 au 02.02.2028	13.00 - 16.15
☐	M 1.2 Organiser l'environnement et les prestations d'activités et accompagner les personnes accompagnées	44	Mercredis	Du 09.02.2028 au 10.05.2028	13.00 - 16.15
☐	M 1.3 Accompagner les personnes dans les situations exigeantes	32	Mercredis	Du 17.05.2028 au 05.07.2028	13.00 - 16.15
☐	M 2.1 Agir en conformité avec son rôle professionnel	32	Jeudis	Du 02.09.2027 au 04.11.2027	08.45 - 12.15
☐	M 2.2 Gérer les tâches administratives et la qualité	28	Jeudis	Du 11.11.2027 au 06.01.2028	08.45 - 12.15
☐	M 2.3 Reconnaître et prendre en compte les besoins de la PA	52	Jeudis	Du 13.01.2028 au 13.04.2028	08.45 - 12.15
☐	M 2.4 Effectuer les tâches d'intendance et aider à la prise des repas	32	Jeudis	Du 04.05.2028 au 06.07.2028	08.45 - 12.15
☐	M 3.1 Veiller au bien-être de la personne accompagnée et agir en situation d'urgence	96	Mercredis	Du 01.09.2027 au 22.03.2028	08.45 - 12.15
☐	M 3.2 Établir des relations professionnelles et respecter la sphère privée	52	Mercredis	Du 29.03.2028 au 05.07.2028	08.45 - 12.15

Racc 2ème (2A)					
☐	M 4.1 Participer à la planification de prestations et d'activités pour les personnes accompagnées en tenant compte des étapes du développement	64	Lundis	Du 30.08.2027 au 17.01.2028	13.00 - 16.15
☐	M 4.2 Évaluer ses propres actions et prestations	56	Lundis	Du 24.01.2028 au 22.05.2028	13.00 - 16.15
☐	M 5.1 Communiquer et collaborer dans son contexte et en interdisciplinarité en tenant compte de son rôle professionnel	84	Lundis	Du 30.08.2027 au 21.02.2028	08.45 - 12.15
☐	M 5.2 Planifier et accompagner le quotidien	36	Lundis	Du 06.03.2028 au 22.05.2028	08.45 - 12.15
	Total des UE (unités d'enseignement)				

Cours de culture générale

2 possibilités:

- Cours modulaires en journée à l'ESSG (sur 2 ans)

- eCG du soir: cours du soir pour adultes sur une année **SANS** contrat d'apprentissage le mardi (17h30-21h) – offre disponible également en allemand depuis 2023-2024.

Programme de formation culture générale

–

Attention: la procédure de qualification comporte un examen écrit ainsi qu'un examen oral qui consiste en la défense du TPA.

Le dépôt du TPA dans les délais impartis est une condition à la présentation à la PQ.

La PEF est responsable de se renseigner auprès de l'école du délai de dépôt, même s'il ne s'est pas inscrit aux cours d'eCG

Inscriptions aux cours

Pour les personnes en formation raccourcie :

- Il n'y a pas de démarche à faire, votre inscription est faite d'office dès que le SFP a reçu votre contrat d'apprentissage.

Pour les personnes en VAE :

- Si modules complémentaires → la procédure d'inscription vous est indiquée.

Pour les personnes en art. 32 :

- Compléter le formulaire « Demande d'admission » : site du Service de la formation professionnelle (SFP)
- Envoyer ce formulaire et les annexes au Centre de Carrières: cpa@fr.ch avant le 31 mars de l'année qui précède la session d'examens ou la rentrée scolaire
- Le SFP vérifie si vous répondez aux critères pour vous inscrire à la Procédure de qualification et vous écrit pour vous indiquer la décision.

Inscriptions aux cours

Pour les personnes en art. 32 :

- SFP vérifie si vous répondez aux critères pour vous inscrire à la Procédure de qualification et vous écrit pour vous indiquer la décision (critères pas remplis ou confirmer votre admission).
- ESSG reçoit une copie de cette lettre et vous envoie le « Formulaire d'inscription aux modules».
- Vous cochez les modules désirés et renvoyez le formulaire avant le délai indiqué sur le formulaire à l'adresse suivante :

  Ecole professionnelle santé-social, *Rte de Grangeneuve 4*, *1725 Posieux*

- Vous recevrez une confirmation d'inscription aux cours avec une copie de votre « Formulaire d'inscription aux modules» lequel vous rappelle les dates des modules auxquels vous vous êtes inscrits.
- Vous vous présentez aux cours, selon les dates de vos modules.
- Le SFP vous enverra la facture correspondant à vos modules en décembre.

Inscriptions aux cours

Pour les personnes en art. 32 :

- Si la formation se fait en 2 ans :
  - en août 2027, inscription aux modules pour l'année scolaire 27-28 (1ère année)
  - en août 2028, inscription les modules pour l'année scolaire 28-29 (2ème année)

  Les délais indiqués sont les derniers délais: **vous pouvez vous inscrire avant…**

  Attention, délai de dépôt du dossier d'admission au 31 mars de l'année qui précède l'année de la procédure de qualification

  ---

- Ne pas oublier les cours interentreprises, organisés par l'OrTra :

Plus d'infos au 026 321 43 65

Coût des modules (art. 32 et VAE)

- Si plusieurs modules sont choisis, les UE sont additionnées.
- Le tarif est déterminé selon la tabelle ci-dessous.

Tarif sous réserve de modification

- 1 à 20 UE = 75.—
- 21 à 40 UE = 150.—
- 41 à 60 UE = 225.—
- 61 à 80 UE = 300.—

Coûts supplémentaires pour les PEF

- Coût de l'inscription auprès du SFP : 320.—
- Coût de la procédure de qualification fixé par le SFP en cas de répétition de l'examen : 170.—
- Taxe de cours : CHF 35.— / 45. — par année scolaire
- Achat des livres BP : estimé à CHF 600.–
- Acquisition d'un ordinateur portable si non existant
- Les PEF sont responsables de l'achat des livres Careum (éditeur)
- Liens et instructions pour les commandes sur le site de l'ESSG sous : www.essg.ch -> Personne en formation -> Commande des support de cours

Procédure de qualification - PQ

1. Examens écrits

Rédaction d'un TPA

BP : ½ jour pour les branches professionnelles

2. Examen oral

eCG : défense du TPA

3. Examen pratique

½ jour sur le terrain (matinée) et entretien

Remarque: Le dépôt du TPA dans les délais impartis est une condition à la présentation à la PQ. **La PEF est responsable** de se renseigner auprès de l'école du délai de dépôt, même s'il ne s'est pas inscrit au module TPA

Vos questions

Nou sommes à votre disposition pour toute question.



Les Cours interentreprise (CIE)



OrTra

CIE Info générales

- Cours orientés vers la pratique, ouvrent d'autres horizons,…
- Cours non obligatoires, mais vivement recommandés
- En lien et coordonnés avec les modules ESSG
- Non suffisant pour acquérir la pratique nécessaire pour la PQ

Informations pratiques ASSC

- 10 jours ASSC (3-4-3)
- Bloc complet obligatoirement
- Inscription nécessaire
- Prix 2500.- en tout (payement anticipé)
- Site internet : www.ortrafr.ch
- Le formulaire d'inscription est envoyé au printemps dès que le SFP a validé votre admission

Les CIE ASSC

Bloc 1

Blocs	Jours	Thématiques	Comp.	durée	Jour de CIE	Réalisation
1	1	Accueil	A1	1h	Lundi	novembre décembre (1er semestre)
		Rôle professionnel 1	A1, A2	3h		
		Révision soins de base (corporels, élimination, respiration, …)	B1, B3, B4, B5, E1	4h		
	2	Préparation du matériel injectable	E1	4h		
		Ponctions capillaires	D2	4h		
	3	Signes vitaux et bilan hydrique	D1	4h		
		Principes d'ergonomie	B2	4h		

Les CIE ASSC

Bloc 2

2	1	Injections sous-cutanés et injections intramusculaires	D6	4h	Lundi	mai juin (2ème semestre)
		Sondage	D2	4h		
	2	Pansements	D7	4h		
		Ponctions veineuses	D2	4h		
	3	Transmissions et observations	A3	4h		
		Sondage	B3	4h		
	4	Perfusion	D4	4h		
		Préparation des médicaments	D3	4h		

Les CIE ASSC

Bloc 3

3	1	Accompagnement difficile	C2, C3, C4	4h	Jeudi	janvier février (3ème semestre)
		Alimentation entérale	D5	4h		
	2	Rôle professionnel 2		4h		
		Révision des AMT		4h		
	3	Information sur la PQ	A1	8h		

OrTra
SANTÉ-SOCIAL
FRIBOURG
GESUNDHEIT UND SOZIALES
FREIBURG

Pour l'inscription aux CIE

Pour les personnes en art. 32 :

- **Si la formation se fait en 2 ans** :
  - en août 2027, inscription à l'ensemble des CIE, blocs 1 et 2 pour l'année scolaire 27-28 (1ère année)
  - Bloc 3 pour l'année scolaire 28-29 (2ème année)
- **Si la formation se fait en 1 an : Pas recommandé**
  - en août 2027, inscription possible aux CIE des blocs 1 et 3 (incomplet) pour l'année scolaire 27-28

Les délais indiqués sont les derniers délais: **vous pouvez vous inscrire avant…**

Attention, délai de dépôt du dossier d'admission au 31 mars 2027 pour la procédure de qualification 2028

Informations pratiques ASE

- 16 jours ASE (9-10 et 6-7)
- Inscription nécessaire
- Prix 180.- par jour (payement anticipé)
- Site internet : www.ortrafr.ch
- Le formulaire d'inscription est envoyé au printemps dès que le SFP a validé votre admission

Les CIE ASE

	Enfance	Handicap	Personnes âgées
1er semestre	➢ Etablissement d'une relation (3J) ➢ Premiers secours (1J)	➢ Etablissement d'une relation (3J) ➢ Premiers secours (1J)	➢ Etablissement d'une relation (3J) ➢ Premiers secours (1J)
2ème semestre	➢ Nourrissons et petits enfants (2J) ➢ Education et développement - motricité et jeux (2J) ➢ Education et développement - créativité, jeux et médias (2J)	➢ Processus de fin de vie et deuil (1J) ➢ Soins en situation d'accompagnement (2J) ➢ Autodétermination, participation et inclusion (2J)	➢ Processus de fin de vie et deuil (1J) ➢ Soins en situation d'accompagnement (3J) ➢ Autodétermination et participation (2J)
3ème semestre	➢ Education et développement (2J) ➢ Etablissement d'une relation (2J) ➢ Processus de groupes et d'inclusion (2J)	➢ Etablissement d'une relation (2J) ➢ Soins en situation d'accompagnement (2J) ➢ Autonomisation et autodétermination (2J) ➢ Situations d'accompagnement psychologiquement exigeantes (1J)	➢ Etablissement d'une relation (2J) ➢ Soins en situation d'accompagnement (2J) ➢ Situations d'accompagnement psychologiquement exigeantes (2J)

Pour l'inscription aux CIE

Pour les personnes en art. 32 :

- **Si la formation se fait en 2 ans** :
  - en août 2027, inscription aux CIE des semestres 1 et 2 pour l'année scolaire 27-28 (1ère année)
  - en juillet 2028, inscription aux CIE du semestre 3 pour l'année scolaire 28-29 (2ème année)
- **Si la formation se fait en 1 an : Pas recommandé**
  - en juillet 2027, inscription aux CIE du semestre 3 pour l'année scolaire 27-28

Les délais indiqués sont les derniers délais: **vous pouvez vous inscrire avant…**

Attention, délai de dépôt du dossier d'admission au 31 mars 2027 pour la procédure de qualification 2028

OrTra SANTÉ-SOCIAL FRIBOURG GESUNDHEIT UND SOZIALES FREIBURG

OrTra
Santé-Social

OrTra Santé-Social

ZI Le Vivier 15

1690 Villaz-St-Pierre

Secrétariat :

026 321 43 65 info@ortrafr.ch

Cordula Grossrieder :

026 321 43 67 c.grossrieder@ortrafr.ch

OrTra
SANTÉ-SOCIAL FRIBOURG
GESUNDHEIT UND SOZIALES FREIBURG

Le formulaire d'intention

- L'utilisation de ce formulaire est **vivement recommandée** bien qu'elle ne soit pas obligatoire. Son utilisation établit une relation de confiance entre l'employeur et son employé-e et offre la possibilité de définir clairement des conditions cadre d'accompagnement et d'encadrement en fonction des possibilités et des besoins de chacun-e.
- Il existe un formulaire spécifique pour les candidat-e-s selon la voie de l'art. 32 OFPr et un formulaire spécifique pour les candidat-e-s selon la voie de la VAE.
- Le document reste la propriété de l'employé-e et de l'employeur, mais il est demandé de fournir une copie de ce document à l'ESSG et/ou à l'OrTra lors d'inscription aux cours professionnels, cours interentreprises ou modules complémentaires.

Le formulaire d'intention

- Le document est distribué selon ces possibilités :
  - Aux candidat-e-s lors des séances d'information pour l'art. 32 à l'ESSG
  - Lors de l'entretien au SOPFA pour candidat-e-s VAE
  - Lors de la confirmation du dépôt de candidature VAE
  - Lors de la confirmation de l'admission à l'art. 32 par le SFP
  - Lors d'inscription aux modules complémentaires pour la VAE (ESSG et/ou OrTra)
  - Le document est disponible sur le site internet de l'OrTra : www.ortrafr.ch

Le formulaire d'intention

L'employeur s'engage à :
Reconnaître l'employé-e comme personne en préparation à la procédure de qualification et planifier les jours de cours pour que l'employé-e puisse y assister
Définir le suivi nécessaire à la préparation, en fonction des possibilités de l'institution : formateur-trice pratique et modalités pratiques (à préciser ci-après)
Accepter, à la demande de l'employé-e, des appuis sous forme de visite sur le terrain au sein de l'entreprise selon l'offre de l'ESSG
Accepter la réalisation de la procédure de qualification (travail pratique) au sein de l'institution en mettant à disposition des locaux, des ressources et de libérer un-e supérieur-e hiérarchique à cet effet selon les besoins de la procédure correspondante - uniquement ASSC et ASA. (à préciser ci-après)
Co-financer les cours professionnels, de culture générale, les appuis, les CIE et le temps nécessaire à la préparation : (à préciser ci-après)

L'employé-e s'engage à :
Fréquenter assidûment les cours professionnels, de culture générale et les cours interentreprises (CIE) auxquels il/elle s'est inscrit-e
Transmettre à son employeur la planification des cours professionnels, de culture générale et CIE auxquels il/elle s'est inscrit-e
Informer son employeur de l'évolution de sa préparation
Autoriser son employeur à demander des renseignements auprès des prestataires de cours
Exprimer clairement son besoin de suivi sur le terrain (à préciser ci-après)
Co-financer les cours professionnels, de culture générale, les appuis, les CIE et le temps nécessaire à la préparation : (à préciser ci-après)

Cours interentreprises

Questions?

Pour plus d’informations

- ESSG
- OrTra Santé-Social
- Centre de carrières